

Sainte Marie, le 8 juin 2015

☎ 03-81-93-41-45 – Fax. 03-81-93-19-34

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 5 juin 2015**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 5 juin 2015 à 20 heures en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - GROSCLAUDE Gérald - BIRRINGER Frédéric (arrivé à 20h27) - BRESSON Béatrice - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - PARROD Olivier - VALLAT Stéphanie - VIEILLE Sébastien.

Etaient absents excusés : BOYER Georges - GUERITTOT Geneviève - MARTIN Michel.

M. Michel MARTIN a donné procuration pour ce Conseil Municipal à M. Philippe RINGENBACH.

M. Sébastien VIEILLE a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 10 avril 2015 approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Modification des statuts du Syndicat de Perception

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Aménagement du territoire

En cours :

DP :

METTHERZ Patrick – 21 rue des Grands Moulins – Abri de jardin

GESTER Sophie – 3 rue des Peures Raies – Réfection de toiture et agrandissement pour couvrir la terrasse

Retour DDT

DP :

MELIS Christian – 9 rue des Moulins à Vent – Modification d'un balcon - **Accordée le 14/04/2015**

VILQUIN Jean-Marie – 20 rue des Grands Moulins – Ravalement de façades – **Accord tacite le 09/05/2015**

SOCIETE INOVIA Concept – ROSAK Michel – 23 rue de Bavans – Installation de panneaux solaires – **Accord tacite le 11/05/2015**

Voirie Assainissement

Travaux de la rue de Lougres : Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de circulation suite aux travaux de la rue de Lougres. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la rue de Lougres et des rues adjacentes. Deux sens interdits seront mis en place, un rue de la Rigole (sens descendant) et un autre rue de la Laiterie (sens descendant – au niveau du salon de coiffure).

Affaires scolaires – Périscolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Dimitri LACLEF, remplaçant de Mme Nassima LE, occupe ses nouvelles fonctions au centre Léo Lagrange de Sainte-Marie depuis le 18 mai 2015.

Environnement – Fontaines

Le fleurissement du village a été réalisé avec la participation des membres du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal des Jeunes, les bénévoles et les employés communaux.

EMPRUNT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de la réalisation de l'aménagement du quartier de la Chauillère, de l'achat de terrain, de la fin des travaux rue de Lougres et des travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt d'un montant de l'ordre de 400 000 €.

De plus, les travaux du lotissement nécessiteront un prêt relais.

A cette occasion, plusieurs banques ont été consultées.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de poursuivre la consultation des différentes banques.

M. Sébastien VIEILLE quitte la séance à 21h45, Mme Béatrice BRESSON reprend le secrétariat.

PLAN D'ACCESSIBILITE

M. Gérald GROSCLAUDE fait part au Conseil Municipal que la loi 2005-102 du 11 février 2005 oblige la commune à compter du 1^{er} janvier 2015 à mettre tous ses bâtiments et installations recevant du public (ERP) accessibles à tous les handicaps, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'ordonnance du 25 septembre 2014 impose aux collectivités qui ne répondent pas aux exigences d'accessibilité au 31 décembre 2014, de s'engager dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Cet agenda devra comporter :

- une analyse des actions nécessaires pour que les ERP répondent aux normes,
- le programme et le calendrier des travaux,
- les financements correspondants.

Les pouvoirs publics, conscients de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, demandent donc à ce que cet agenda soit déposé avant le 27 septembre 2015 en Préfecture.

Après l'exposé de M. Gérald GROSCLAUDE, le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmé pour les ERP, qui sera déposé à la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt, pour transmission à la Préfecture avant cette date

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

TRAVAUX DE CHAUFFAGE MAIRIE

M. Gérald GROSCLAUDE fait part au Conseil Municipal qu'il y a un dysfonctionnement du chauffage de la Mairie. Celui-ci est généré par une entrée d'eau dans la cuve de stockage.

La commission propose, dans un premier temps, de faire vidanger et expertiser la cuve pour en connaître l'état et l'origine des entrées d'eau.

Ensuite, suivant les résultats de l'expertise, il sera proposé :

- soit une remise en état de la cuve,
- soit la mise en place d'une nouvelle cuve (intérieure ou extérieure).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de DCS Entreprise pour un montant de 1 380 € TTC pour le nettoyage et le contrôle de la cuve existante.

VOIE AGRICOLE ET FORESTIERE

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une STEP devant traiter les eaux usées des communes d'Arcey et de Sainte-Marie. La Communauté de Communes de la Vallée du Rupt prévoit de faire passer le tuyau reliant Sainte-Marie à Arcey suivant le plan annexé. L'emprise du tracé est de 6m.

En conséquence, l'exploitation de la parcelle n°30 est à inscrire au programme forestier 2016.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce projet de construction et autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt.

Le Maire propose de profiter de ce tracé pour créer une piste destinée, à l'exploitation forestière avec une aire de stockage, à la circulation des véhicules agricoles et permettant ainsi une réduction de la circulation au sein du village.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de nous autoriser à couper une emprise de 6 m de large sur 340 ml de long dans la parcelle 30 pour enfouir les tuyaux d'égout puis construire la Route Forestière dessus. Ils demandent à l'ONF de faire une demande de subvention pour établir une place de retournement et le chemin qui y mène sachant que celui-ci sera établi sur une partie de la forêt communale ne relevant pas du régime forestier.

SYNDICAT DE PERCEPTION

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat de Perception dont la commune de Sainte-Marie fait partie doit réviser ses statuts. Le but de cette modification est de mettre les statuts en cohérence avec les activités et le mode de fonctionnement du syndicat à ce jour, ainsi que de reprendre l'intégralité des dispositions statutaires intervenues au fil du temps dans un seul arrêté préfectoral.

Concrètement :

-Article 1 : la dénomination du syndicat était encore « Syndicat de la trésorerie des deux vallées » et devient « Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées ».

-Article 2 : mentionnait la création ou l'acquisition d'un bâtiment et la perception de Désandans, aujourd'hui il s'agit de la gestion du bâtiment à Sainte-Suzanne.

-Article 7 : les statuts faisaient jusqu'ici référence à une délibération qui fixait la participation des communes (1982), les nouveaux statuts prévoient qu'elle soit calculée en fonction de la population INSEE.

-Article 8 : aucun article ne prévoyait les modalités d'une éventuelle dissolution.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 25 € pour un enfant de Sainte-Marie fréquentant l'école Saint Maimboeuf. Cette subvention est attribuée pour le voyage scolaire (coût total 200 €) qui a eu lieu la semaine 11.

DIVERS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le recensement de la population de Sainte-Marie est prévu en février 2016.

A 22h45, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire, Ph. RINGENBACH